

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - M. PETITJEAN Daniel - MME HENRY Mireille - MME GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice - ADJOINTS

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - MM. BONO Guy - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : - MME EYRAUD Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul - TARDIEU Jean-Luc - TOSI Michel - MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL Françoise - M. LE PALABE David

**ABSENTS** : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène - MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 06/10 - CONCEPTION ET EDITION DE LA PLAQUETTE D'APPEL TOURISTIQUE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Mme FARENQ expose :

En vue de la conception et de l'édition de la plaquette touristique de la Commune, une consultation a été lancée le 04/11/09 auprès de 6 sociétés, pour une remise des offres le 27/11/09. Après analyse des 3 offres reçues, la conception et l'édition de cette plaquette a été confiée à la Société REGIE COMMEDIA, pour un montant de 9 950 € HT, pour 32 pages, en 30 000 exemplaires.

Afin d'harmoniser les différents supports d'information touristique produits dans le département et d'améliorer leur qualité, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône prévoit une aide dans le cadre du Système Départemental d'Organisation Touristique. Cette aide est à la fois conceptuelle, puisque la maquette a été élaborée en collaboration avec le service édition du Conseil Général et financière, à hauteur de 30% du montant HT de l'opération.

En conséquence, Mme FARENQ demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire, à :

- solliciter une aide financière auprès de M. le Président du Conseil Général, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- faire réaliser la conception et l'édition de la plaquette d'appel touristique de la Commune

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice.

DEPENSES		RECETTES	
. coût de l'opération	9 950,00	. Subvention C. Général	2 985,00
	-----	. Autofinancement	6 965,00
TOTAL H.T.	9 950,00		-----
			9 950,00

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 février 2010.

LE MAIRE